ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 36545

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de bien vouloir lui indiquer la nature et la proportion d'écoles, de classes et d'élèves concernés par l'apprentissage précoce des langues vivantes.

Texte de la réponse

Trois tableaux ci-dessous détaillent la nature et la proportion d'écoles, de classes et d'élèves concernés par l'apprentissage des langues vivantes à la rentrée 1998-1999 (France métropolitaine et DOM), premier degré public et privé (hors écoles d'enseignement spécial).Rentrée 1998-1999 (France métropolitaine et DOM) premier degré public et privé (hors écoles d'enseignement spécial) Enseignement des langues vivantes Nombre total d'écoles, nombre d'écoles organisatrices et proportion de ces écoles (Voir tableau dans J.O. correspondant) Nombre total d'élèves par niveau, nombre d'élèves étudiant une langue et proportion de ces élèves (Voir tableau dans J.O. correspondant)Nombre d'élèves étudiant une langue vivante par niveau et par langue (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36545
Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6124
Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7142